

## [PAYSANS]

## Guillaume NICOLAS : *L'AVENIR DES ARCHITECTURES VERNACULAIRES AGRICOLES, AU-DELA DE L'EXPLOITECTION*

En Europe et particulièrement en France, une grande partie des constructions vernaculaires traditionnelles sont désormais frappées d'obsolescence fonctionnelle. Depuis la révolution agricole initiée en 1945, et particulièrement depuis l'enquête sur le bâti agricole menée en 1965 par le ministère de l'Agriculture, ces architectures sans architecte sont déclarées inadaptées aux usages agricoles contemporains (Madeline, 2021). La modernité agricole leur a ainsi ôté la possibilité de prolonger leur usage d'origine, né de la société paysanne préindustrielle désormais disparue, comme l'a constaté le sociologue Henri Mendras dès 1967 (Mendras, 1984). Cette **obsolescence** conduit une bonne partie de ces constructions à être détruites.

Pourtant ces architectures participent de l'identité des paysages ruraux. À ce titre, les politiques locales tentent de protéger ces composantes du cadre de vie des territoires, pour leurs habitants ou pour les touristes de passage – quitte à en faire une sorte de décor déconnecté de tout équilibre économique (Montembault, 2007).

### DESTRUCTION D'UN COTE, PROTECTION DE L'AUTRE.

On pourrait y lire deux situations antagoniques, procédant de deux logiques à la fois irréconciliables d'une part, et inéluctables d'autre part.

Je propose de démontrer que tout cela procède, au contraire, d'une même dialectique, d'un même paradigme, celui de l'**exploitection**, néologisme forgé en 2021 par l'anthropologue Charles Stépanoff (Stépanoff, 2021). Et je souhaiterais vous pointer comment la voie agricole néo-paysanne <sup>1</sup> surmonte cette contradiction en tentant de faire exister une alternative.

Pour cela, je vais continuer à prendre appui sur mon terrain d'enquête : **les clos-masures, ces architectures vernaculaires** qui prennent place sur le territoire du pays de Caux entre Rouen, Le Havre, et Dieppe <sup>2</sup>. Si beaucoup d'entre elles ont été détruites ou sont devenues des lieux d'habitation ou des gîtes ruraux, une part non négligeable – entre un quart et un tiers – a maintenu jusqu'à aujourd'hui sa vocation initiale agricole. Mon terrain de recherche porte donc plus précisément sur les agriculteurs qui travaillent encore dans ces clos-masures et qui les adaptent à leur mode de production contemporain.

### 1. LE CLOS-MASURE HISTORIQUE

Comme une bonne partie des architectures vernaculaires préindustrielles, les clos-masures avaient historiquement une fonction agricole. Ce type architectural prend place sur le plateau du pays de Caux. Ce territoire se caractérise notamment par la présence de vents forts qui ont poussé les agriculteurs à protéger leur corps de ferme par un talus sur lequel ils ont planté des arbres de hauts jets qui fabriquent un microclimat à l'intérieur de la cour.

Les bâtiments, à l'origine couverts de chaume, étaient ainsi abrités du vent, de même que les animaux de la basse-cour et le jeune bétail qui circulaient entre les corps de bâtiment. La cour abritait également des pommiers qui procurait la boisson qu'il fallait fournir à l'importante main d'œuvre, mobilisée pour

---

<sup>1</sup> voir « Une autre agriculture est possible » dans le numéro 5 de *Longues Marches* : <https://longues-marches.fr/wp-content/uploads/2025/09/5-F-Guillaume.pdf>

<sup>2</sup> Voir « L'architecture vernaculaire (2) - le cas des clos-masures » dans le numéro 2 de *Longues Marches* : <https://longues-marches.fr/wp-content/uploads/2025/09/2-F-Guillaume.pdf>

moissonner les champs situés à l'extérieur du corps de ferme, dans ce qu'on appelle la plaine (bien que ce soit géographiquement un plateau).

**Ce dispositif spatial**, instaurant un fort contraste entre la cour et la plaine, constitue une grande leçon de symbiose entre une architecture et son milieu, dans une dimension tant matérielle que socioculturelle, et donc historiquement située.

## 2. LA COUPURE DE LA MODERNITE

La révolution fourragère du XIX<sup>e</sup> siècle, qui constitue la première révolution agricole des temps modernes, a eu tendance à renforcer le principe de polyculture-élevage (Mazoyer, Roudard, 1997) et, sur le plan architectural, à conforter le dispositif spatial du clos-masure. La véritable coupure a en réalité été opérée par la deuxième révolution agricole qui a été initiée après-guerre et qui a été instituée en France par les premières lois d'orientation agricole de 1960-62, et, en Europe, avec la mise en place de la Politique Agricole Commune en 1962.

Pour résumer à gros traits les évolutions agricoles, ce tournant a enclenché un processus d'industrialisation de l'agriculture, fondé sur trois innovations techniques. D'une part, sur **la mécanisation motorisée** – dont le tracteur était et est toujours le symbole –, d'autre part, sur **la chimisation** par recours aux engrais de synthèse et aux pesticides, et enfin, par la **sélection** des espèces adaptées à la mécanisation et la chimisation. La première augmente la productivité des travailleurs, la deuxième et la troisième améliorent le rendement des sols et des espèces, le tout permet en quelques années d'atteindre une production en quantité industrielle.

Ce processus s'accompagne d'une chute drastique du nombre d'agriculteurs et conduit à l'agrandissement des quelques fermes qui subsistent et qui se transmutent en *exploitation agricole* – terme qui apparaît justement dans les années 1950 (Mundler, 2012). En retour, cette diminution de la main d'œuvre renforce le recours aux solutions techniques, ce qui fabrique une boucle de rétroactions qui alimente ce mouvement, au point de le rendre inéluctable pour certains acteurs du monde agricole.

### L'obsolescence destructrice des architectures vernaculaires

Les agriculteurs les plus engagés dans le processus d'industrialisation de l'agriculture formulent un **verdict sans appel** concernant ces constructions traditionnelles dont la taille est inadaptée aux machines agricoles modernes. Comme me le disait l'un d'eux : « *Là-dedans, le travail, avant, c'était tout à la main. Donc en fait, l'usage agricole aujourd'hui, c'est néant, nicht, niet !* ». Quant aux arbres qui protègent la cour, leurs feuilles mortes bouchent les gouttières en automne et leur ombre gêne au printemps les nouveaux voisins récemment installés. Au point que le même agriculteur en arrive à envier les zones industrielles avec leurs bâtiments fonctionnels et leurs plateformes bétonnées et sans arbres.

C'est d'ailleurs ce qu'il a en fin de compte recréé en quittant le clos-masure historique et en construisant dans la plaine en bordure de village de nouveaux hangars fonctionnels, avec une frénésie constructive à la mesure de la croissance de son exploitation (fig. 1).

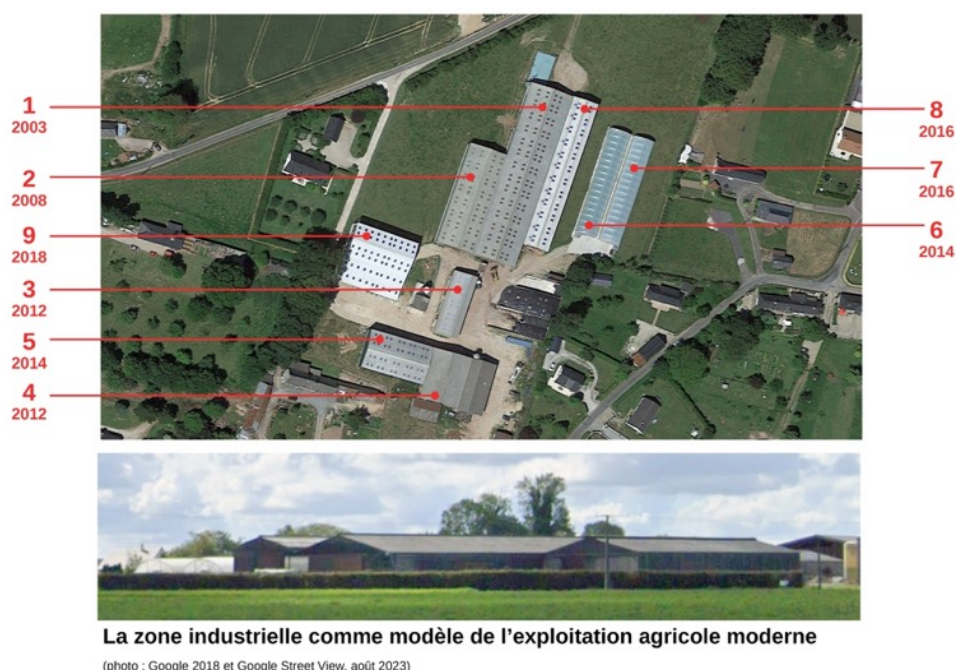


Figure 1

Le clos-masure familial voisin est alors abandonné et, faute d'entretien, soumis à un déperissement accéléré.

Le **délabrement** est aussi le sort qui est réservé aux autres clos-masures qui échoient aux agriculteurs au moment de leur agrandissement. En effet, autant les agriculteurs sont intéressés pour travailler des terres arables ou des pâturages supplémentaires, autant ils n'ont que faire du lot de bâtiments anciens qui sont rattachés à ces terres et qui sont éloignés de leur siège d'exploitation. Ils les laissent donc se détériorer jusqu'à la ruine. Cette **forme de destruction** de l'architecture vernaculaire peut être qualifiée de **passive**, dans la mesure où elle est le produit d'une absence d'intervention. Elle relève d'une forme de révolution par abandon-déplacement <sup>3</sup>.



**Une grange historique abandonnée sur un site secondaire récupéré lors d'un agrandissement**  
(photo : GN)

Figure 2

<sup>3</sup> Voir l'article sur les trois modalités de révolution dans le numéro 4 de *Longues marches* : <https://longues-marches.fr/wp-content/uploads/2025/09/4-F-maths2.pdf>

Sur le territoire du pays de Caux, comme dans d'autres territoires ruraux (Maisons paysannes de France, 2009), cette destruction passive se double d'une autre forme de destruction, beaucoup plus active, où bâtis anciens et talus sont sciemment rasés pour être remplacés par des installations agricoles modernes. Cette forme de destruction renvoie à **la révolution par table rase** <sup>4</sup>.

La figure 3 montre l'effet du développement, dans un ancien clos-masure, d'une exploitation industrielle de porcs équipée d'une installation de méthanisation. Ce qui, au passage rappelle que la notion de progrès n'est pas nécessairement positive, les cancers malheureusement aussi progressent.



Figure 3

### 3. LA REACTION PATRIMONIALE

En réaction à ce phénomène, une partie des institutions territoriales et des associations culturelles se sont engagées pour **la protection des clos-masures**. Face à la taille du territoire – environ 3000 km<sup>2</sup> – et à la multiplicité de ces anciennes fermes – dont on peut estimer le nombre entre 10 à 20 000 au XIX<sup>e</sup> siècle –, la stratégie a consisté non pas à édicter des protections juridiques, mais à patrimonialiser ces constructions, c'est-à-dire à faire évoluer le regard pour les rendre digne de conservation, voire de restauration. Il n'est pas anodin que **le terme lui-même de « clos-masure »**, nom sous lequel tout le monde les désigne aujourd'hui, soit littéralement **inventé en 1967** par Yolande Garofalo, une jeune architecte qui a fait son diplôme sur la transformation d'une telle ferme en lieu de résidence. Ce terme a ensuite été repris en 1970 dans une étude commandée par le Conseil général de l'époque « mettant l'accent sur la valeur patrimoniale du paysage cauchois » (Lecomte, 2018).

Sans faire ici la généalogie des études et des actions de sensibilisation mises en place par les institutions territoriales - le Département de Seine-Maritime, le CAUE ou encore le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande -, soulignons que les clos-masures sont depuis ces dernières années systématiquement mis à l'honneur lors des journées européennes du patrimoine.

La démarche d'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a constitué le point d'orgue de ce **processus de patrimonialisation**. Initiée par le Département en 2013, et ayant donné lieu à de nombreuses études, cette démarche s'est toutefois soudainement arrêtée à l'été 2023 suite à l'avis défavorable de deux experts indépendants missionnés par le Comité national (des biens français du

<sup>4</sup> Voir la révolution par destruction-reconstruction dans l'article précédent...



patrimoine mondial). Ceux-ci ont motivé leur avis du fait d'« une dégradation trop avancée, d'un urbanisme et d'un développement économique ayant fortement transformé les paysages alentours » (Département 76, 2023). Le manque d'intégrité des clos-masures et plus largement du paysage de leur territoire auront donc eu raison d'une démarche qui aura duré plus de dix ans.

À ce stade, il apparaît donc que **la patrimonialisation est une réaction à la destruction**. Cela se retrouve dans l'historique des termes employés. Ainsi, en 1950 apparaît le terme « exploitation agricole », signe du modernisme qui mettra à mal les architectures vernaculaires paysannes. Quelques années plus tard, en 1967 est inventé le terme clos-masure, emblème de la volonté de la protection de ce patrimoine. Dans cette lutte entre exploitation et protection, la seconde semble avoir perdu, en 2023, une bataille décisive.

## La complémentarité de la destruction et de la protection

Pour autant, s'agit-il vraiment d'une rivalité absolue ? Le processus est en réalité plus complexe, voire quelque peu vicieux, car il crée une dépendance de l'un envers l'autre. Dans un sens, on l'a vu, la patrimonialisation n'aurait en soi aucune raison d'être sans le risque de leur destruction. Mais la réciproque est également vraie : les tenants de la destruction de la majorité des clos-masures sont bien contents de pouvoir financer, en compensation, la **préservation de quelques spécimens**.

Examinons cela concrètement sur un cas emblématique, celui de la ferme de la Bataille.

Ce clos-masure avait déjà été remarqué par une précédente investigation qui fait figure de référence dans le monde de l'architecture vernaculaire : l'enquête d'architecture rurale du musée des Arts et Tradition Populaire menée en 1942, et publiée seulement 40 ans plus tard. Représentative de ce type architectural, la ferme de la Bataille bénéficiait de la monographie la plus conséquente dans le volume issu de cette enquête consacré à la Normandie (Brier, 1984).

Ce clos-masure n'a plus aujourd'hui de ferme que le nom puisqu'il a perdu sa fonction agricole en 1999. Il appartient à la même famille depuis plusieurs générations. Et son propriétaire actuel, banquier de profession et habitant à Paris, en a fait sa résidence secondaire. Il a entrepris des travaux de restauration conséquents, mobilisant ses ressources financières propres, ainsi qu'un soutien public indirect via la fondation du Patrimoine. Le résultat est remarquable sur le plan de l'authenticité architecturale et historique (fig. 4).



La ferme de la Bataille et ses granges restaurées

source : <https://www.platodecaux-normandie-tourisme.fr/clos-masure-ouvre-toi-revient/> 2022, consulté le 26/02/2025

Figure 4

Aux dires de la presse locale, c'est même « une ferme typiquement cauchoise qui coche toutes les cases : la cour intérieure herbeuse, la mare, les pommiers, les granges, l'étable [etc.], le tout ceinturé par un double rideau de hêtres perchés sur le talus. » Elle est donc régulièrement citée en exemple. D'autant plus que son propriétaire en fait généreusement bénéficier le public par des visites guidées qu'il assure lui-même lors des journées du patrimoine ou lors de l'opération « Clos-masure : ouvre toi ! » organisées par l'office du tourisme local et le Département.

Pour aboutir à cette **image d'Épinal** (fig. 5), ce propriétaire m'a confié avoir démoli un hangar agricole qui dénaturait le clos-masure. Sa position à l'arrière des bâtiments historiques, dans un angle, ne devait pourtant pas le rendre trop visible. Mais sa présence péchait par son anachronisme et empêchait d'accéder au rang de clos-masure exemplaire.

Il ne s'agit pas ici de condamner ce choix qui suit sa propre logique, mais de souligner que, si la modernisation agricole a détruit une partie des clos-masures, l'inverse est également vrai : la **restitution** des clos-masures, dans un état d'avant la deuxième révolution agricole, est capable de **détruire** des constructions agricoles modernes.



La ferme de la bataille, image d'Épinal du clos-masure, support de communications touristiques  
sources : livret édité par le département de Seine Maritime (à g.), site Internet officiel de la promotion touristique de la Seine-Maritime, Seine-Maritime Attractivité www.seine-maritime-tourisme.com (en haut), site Internet 76actu (en bas)

Figure 5

Par ailleurs, détail tout à fait significatif, l'auteur de cette démolition travaille dans des banques du groupe Crédit Agricole depuis 2001, ce qui correspond justement à la période à laquelle il a entamé la restauration de son clos-masure. Encore une fois, il ne s'agit pas de blâmer les choix du propriétaire, mais de montrer ce que sa situation porte comme signification : on peut, la semaine, travailler pour une banque qui finance la construction de hangars agricoles modernes, et, le week-end, détruire le même hangar jugé indésirable dans la cour de son clos-masure devenu résidence secondaire.

Loin d'être anecdotique, le cas de la ferme de la Bataille montre que le développement d'une agriculture productiviste et la protection des clos-masures traditionnels peuvent être envisagés non pas comme deux phénomènes séparés, mais comme **une dialectique unissant les deux faces inséparables d'une même médaille**.

Certes, nous avons affaire à **deux mondes** qui semblent s'ignorer et se tourner le dos. Mais en réalité ils **s'adossent l'un à l'autre** et sont même **complémentaires**. L'agriculture productiviste, pour être acceptable dans le pays de Caux, se réjouit que quelques spécimens d'authentiques clos-masure soient sauvegardés. Les sociologues Pierre Bitoun et Yves Dupont font le même constat quant aux effets de la modernisation des campagnes et de la fin du monde paysan : « *Pour diriger et digérer le choc, la voie était dorénavant ouverte aux "fêtes de la moisson", aux "battages à l'ancienne", à la prolifération d'écomusées, aux campagnes aussi bien folklorisées, patrimonialisées que sans cesse plus mitées, enlaidies par les monuments du productivisme consumériste* ». (Bitoun, 2016)

Mais cela va plus loin. Non seulement les journées du patrimoine permettent de « digérer le choc », mais en plus, la visite commentée de ces clos-masures à l'ancienne permet de raconter à quel point les pratiques ancestrales étaient archaïques, laborieuses, pénibles, en un mot, définitivement obsolètes.

Réciproquement, c'est bien cette obsolescence fonctionnelle et les menaces que celle-ci fait peser sur les clos masures qui justifient la restauration de ces architectures vernaculaires selon les canons d'une image d'Épinal dont le tourisme est friand. Et, dans le cas de la ferme de la Bataille, ce sont bien les revenus issus des activités du Crédit agricole pour moderniser les exploitations, qui financent les travaux de restauration traditionnelle.

## 4. L'EXPLOITECTION

Un tel phénomène a déjà été décrit dans d'autres situations par des chercheurs de diverses disciplines qui interrogent la conception que nous, humains occidentaux, avons de la nature. Ainsi, le philosophe Baptiste Morizot note que « *la protection des seuls lieux naturels prestigieux et lointains justifie dans l'imaginaire le délaissement de tous les autres milieux.* » (Morizot, 2020). La protection de quelques uns légitime donc la destruction de la majorité.

Par ailleurs, l'historien Guillaume Blanc, qui analyse la création des **parcs naturels africains** au lendemain des indépendances, observe que : « *Main dans la main avec des firmes multinationales et des organisations internationales de protection de la nature, la plupart des gouvernements des États africains continuent d'organiser à la fois la surexploitation et la surprotection.* » (Blanc, 2024)

Mais c'est l'anthropologue Charles Stépanoff qui a encore mieux synthétisé cette dialectique de l'exploitation et de la protection en inventant le mot-valise d'*exploitection* : « *La modernité (...) a créé une déchirure morale entre ce qui est voué à l'exploitation productive [...] et ce qui [...] est digne [...] d'affects et de protection [...]. La sensibilité protectrice anime nos idéaux, tandis que l'exploitation productiviste nous nourrit : indissociables, elles sont l'âme et le corps de notre modernité. L'exploitection-protection – appelons-là **exploitection**.* » (Stépanoff, 2021)

Au-delà de la philosophie, de l'histoire ou de l'anthropologie, ce paradigme renvoie aussi à des débats qui traversent le champ de l'architecture. En effet, la façon dont l'exploitation agricole moderne cherche à s'affranchir du clos-masure et dont, en retour, le clos-masure patrimonialisé s'affranchit de sa vocation agricole, procède d'une séparation entre la fonction et la forme. La trajectoire qui se dessine sous le signe de l'*exploitection* est celle d'un fonctionnalisme – l'exploitation moderne ahistorique, positionnée dans la plaine, dont la seule doxa est l'efficacité – cohabitant avec un formalisme – le clos patrimonialisé, coquille vide d'activités productives. Une manière de **consommer le divorce** annoncé par Sébastien Marot **entre agriculture et architecture** (Marot, 2024).



Les deux logiques de destruction et de protection ne sont donc en réalité pas irréconciliables, mais compatibles, et même complémentaires. Précisons : elles sont incompatibles *localement*, pour un spécimen donné, mais elles sont complémentaires *régionalement*, à l'échelle d'un territoire.

### Un phénomène inéluctable ?

Qu'en est-il de leur caractère inéluctable ? Les agriculteurs sont-ils pris dans un mouvement historique contre lequel ils ne peuvent pas lutter ? Le courant est-il trop fort pour infléchir cette trajectoire ?

Il ne m'appartient pas, en tant qu'architecte, de répondre à ces questions. Mais mon enquête s'est attachée à comprendre les marges de manœuvres de la part des agriculteurs qui s'opposent à cette voie de l'industrialisation de l'agriculture et qui défendent une voie opposée, la voie néo-paysanne, structurée autour du syndicat de la Confédération paysanne.

À ce stade de mes recherches, il s'agit d'esquisser des **caractérisations de cette alternative**, plutôt que de réaliser une démonstration aboutie. Un point qui me semble remarquable est que cette voie alternative permet de prolonger le dispositif des clos-masures, à deux conditions :

- d'une part, de déconstruire l'image d'Épinal que la patrimonialisation a élaborée,
- et d'autre part, d'accepter que cette typologie architecturale historique ne soit pas figée mais qu'elle continue d'évoluer, comme elle a su le faire au XIX<sup>e</sup> siècle au moment de la première révolution fourragère.

Il ne s'agit pas de nier les puissants déterminants historiques dans lesquels les agriculteurs sont pris, mais de souligner que les phénomènes de destruction et de protection ne sont **pas plus inéluctables qu'ils ne sont irréconciliables**.

## 5. LA VOIE NEO-PAYSANNE

Esquissons donc quelques caractéristiques de la voie néo-paysanne et de ce qu'elle fait aux clos-masures.

À rebours du projet d'une agriculture industrialisée, le projet néo-paysan est de **multiplier les paysans**. Si un tel projet aboutissait sur le plan idéologique, il faudrait sur le plan pratique trouver des lieux pour installer les nouveaux paysans. Si l'on met de côté **l'épineux problème de la propriété privée**, il apparaît que les anciens clos-masures abandonnés sont des candidats idéaux. Situés au milieu des terres cultivées, leur cour intérieure est également propice au maraîchage. À l'instar de ce qui s'est fait au XIX<sup>e</sup> siècle, on pourrait bien imaginer que de nouveaux clos-masures soient créés au milieu des champs.

En revanche, les agriculteurs néo-paysans actuels ont peu de capitaux. On voit mal comment il en irait autrement à l'avenir, même si un projet comme celui de la *sécurité sociale de l'alimentation*<sup>5</sup> pourrait permettre de les rémunérer de façon plus juste. Cette faiblesse des moyens a des effets architecturaux à deux niveaux.

- D'un côté, elle plafonne le pouvoir destructeur par multiplication et concentration des constructions neuves (destruction active).
- D'un autre, elle offre peu de possibilités de restaurer les bâtiments à l'ancienne, selon des techniques coûteuses réservées aux monuments historiques.

Les néo-paysans sont donc plus dans le registre du bricolage, ce qui ne correspond pas à l'esthétique léchée de l'image d'Épinal. Leurs interventions, moins propres, relèvent plutôt de **l'esthétique du collage** ou de l'*arte povera* (fig. 6).



Figure 6

Sur le plan paysager, à la tonte systématique de l'herbage par un salarié ou par un robot – stade ultime et mortifère de la patrimonialisation observée dans les clos-masures –, les néo-paysans opposent une utilisation productive et vivante mais par là-même salissante de l'herbe comme pâturage pour les vaches, les chèvres ou les moutons. Il n'est pas inutile de rappeler que le fameux gazon anglais, aussi décoratif qu'improductif, est une invention du XVIII<sup>e</sup> siècle, **pure distinction sociale** que seuls les plus riches pouvaient se permettre.

•

<sup>5</sup> Voir le site internet du collectif qui porte et structure ce projet : <https://securite-sociale-alimentation.org/> ou le livre de Sarah COHEN et Tanguy MARTIN, *De la démocratie dans nos assiettes : construire une sécurité sociale de l'alimentation*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2024.



Ces principes néo-paysans restent malgré tout encore prisonniers du régime général de production capitaliste.

Serait-il pour autant possible, sur cette base, d'imaginer l'architecture et le paysage que fabriquerait la troisième modalité de révolution, par adjonction-extension ? Pour ce faire, il faudrait commencer par **préciser la nature de l'adjonction**, architecturale ou agricole, mais aussi son échelle - celle de la ferme ou celle du pays.

À ce stade, le chantier reste ouvert.

• • •

## BIBLIOGRAPHIE

### Dans l'ordre d'apparition

- MADELINE, Philippe, 2021. *Le logement des animaux d'élevage dans la construction agricole contemporaine : un révélateur des rapports agriculture-société*. In : FLAMBARD-HÉRICHER, Anne-Marie et BLARY, François (éd.), *L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde*. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques. 2021. Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques.
- MENDRAS, Henri, 1984 [éd. orig. 1967]. *La fin des paysans. Suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Arles : Actes Sud.
- MONTEMBault, David, 2007. « La valorisation des paysages de vallées en Anjou : une campagne plus vraie que nature ? » In : LE CARO, Yvon (dir.), *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. pp. 191-208.
- STÉPANOFF, Charles, 2021. *L'animal et la mort : chasses, modernité et crise du sauvage*. Paris : La Découverte.
- MAZOYER, Marcel et ROUDART, Laurence, 1997. *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil.
- MUNDLER, Patrick et RÉMY, Jacques, 2012. *L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? L'Homme & la Société*. 2012. Vol. 183184, n° 1, pp. 161-179. DOI 10.3917/lhs.183.0161.
- MAISONS PAYSANNES DE FRANCE (COLLECTIF), JANIN, Rémi, CHAVATTE, Didier et PÉDROT, Amélie, 2009. *La gestion du bâti agricole en France, un atout pour contribuer au développement durable du territoire ? Rapport d'étude sur l'évolution du bâti agricole dans 12 territoires français depuis les années 60 à nos jours*. Maison Paysanne de France.
- BRIER, Max-André et BRUNET, Pierre, 1984. *Normandie*. Berger-Levrault. L'architecture rurale française.
- BITOUN, Pierre et DUPONT, Yves, 2016. *Le sacrifice des paysans : une catastrophe sociale et anthropologique*. Paris : Éditions l'Échappée.
- Baptiste MORIZOT, *Raviver les braises du vivant : un front commun*, Actes Sud Wildproject, 2020, p. 17.
- Guillaume BLANC, *La nature des hommes : une mission écologique pour « sauver » l'Afrique*, La Découverte, 2024, p. 21.
- Sébastien MAROT, *Prendre la clef des champs : agriculture & architecture*, Éditions Wildproject, 2024, p. 14.

• • •